



## PUBLICATION DES AVIS OFFICIELS DE LA MUNICIPALITE

# Le Crieur Public

N°1, du 24 mars 2022

### *Le mot du Syndic*



Chères citoyennes, Chers citoyens,

Attendu depuis longtemps, notre nouveau site Internet est actuellement en ligne. Vous trouverez toutes les informations dont vous aurez besoin, de l'heure d'ouverture de la déchetterie aux préavis municipaux, par exemple.

De multiples liens vous conduisent simplement vers d'autres entités, ce qui permet à chacun de consulter de manière rapide tout ce qui gravite autour de notre Commune, de l'administration aux enquêtes publiques.

N'hésitez pas à consulter : [www.missy-ch](http://www.missy-ch).

Notre activité de ce début d'année charge particulièrement le dicastère de la police des constructions. Plusieurs dossiers importants sont à l'enquête publique ou l'ont été récemment. Parallèlement, des demandes d'informations pour de nouveaux projets garnissent les tiroirs de l'administration. Tous ces dossiers, parfois très complexes sont traités dans les meilleurs délais, grâce notamment aux concours de notre service technique pour lequel nous louons le fait d'y avoir récemment adhéré.

Comme chacun d'entre vous, nous sommes heureux que la pandémie qui a cloué beaucoup de projets, festifs principalement, soit derrière nous.

Nous souhaitons plein succès aux différentes Sociétés qui animeront la vie de notre village dans les mois qui viennent et tout particulièrement notre Fête de jeunesse.

Olivier Thévoz, Syndic

### ***Taille des haies sur le domaine public***

Les haies plantées en bordure du domaine public doivent être taillées afin que leurs branches ne dépassent pas la limite. Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- 2 mètres dans les autres cas.

Les arbres plantés le long des routes cantonales ou communales doivent être élagués pour que leurs branches soient maintenues :

- Au bord des chaussées, à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- Au bord des trottoirs, à 2.50 mètres de hauteur et à la limite de la Propriété.

### ***Taille des haies sur le domaine privé***

Comme chaque année, la Municipalité rappelle aux propriétaires leur obligation de tailler leur haie, selon l'art. 38 du code rural et foncier (CDF) : « la hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire ».



### ***Police des chiens***

La Municipalité rappelle que tout propriétaire de chien annonce dans les deux semaines à la banque de données et à l'administration communale :

- a) toute acquisition d'un chien en indiquant sa provenance, soit le nom et l'adresse de la personne qui lui a cédé l'animal ;
- b) toute cession d'un chien en indiquant sa destination, soit le nom et l'adresse du nouveau détenteur ;
- c) tout changement d'adresse ;
- d) la mort de son animal

Toutes annonces peut se faire à l'administration communale durant les heures d'ouvertures, par mail à [commune@missy.ch](mailto:commune@missy.ch).

## Détenteurs de chiens

La Municipalité rappelle aux détenteurs de chiens qu'ils doivent ramasser les crottes de leur(s) animal(aux). Des poubelles ainsi que des sacs sont à disposition le long de vos balades sur le terrain communal.

Il s'agit d'un acte citoyen et respectueux, merci d'avance pour ce geste de civilité.

Nous profitons de ce rappel pour vous informer de la tenue des chiens en laisse !

### Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 juillet



- En forêt
- En lisière de forêt
- Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année



- Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité : selon les dispositions propres au site
- Sites de protection de la faune sauvage (réserve cantonale de faune, district franc, réserve d'oiseaux d'eau)
- Pâturage occupé par du bétail

## ***Naissances 2021***

La Municipalité souhaite la bienvenue à :

Louise	MATHIS	née le 26.03.2021
Nael	MURISSET	né le 17.07.2021
Theo	REBER	né le 27.08.2021
Gabriel	SOARES MOREIRA	né le 12.09.2021



Et félicite les heureux parents !

## ***Fonctionnement administration communale Vacances de Pâques***

L'administration communale sera ouverte durant les vacances de Pâques, mais uniquement pour charger les cartes de la benne compactante.

Toutes demandes concernant les cartes d'identité, les arrivées / départs, attestations d'établissement ou autre devront se faire au plus tard le jeudi 14 avril 2022 ou dès le lundi 2 mai 2022.

D'avance, merci pour votre compréhension.



La Municipalité souhaite d'ores et déjà à toutes et tous de joyeuses fêtes de Pâques !

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

O. Thévoz



La Secrétaire :

Y. Michel

## Commission Culturelle

Vendredi 8 avril:  
9h00 à 11h30

Coup de balai  
RDV : Place de jeux,  
collation offerte



Vendredi 15 avril :  
10h  
11h30

La place de jeux en fête  
RDV Place de jeux : plantations, jeux  
Apéro, buffet offert par la Commune  
Feu à disposition pour vos grillades tirées de  
vos sacs, hangar Agrima pour s'abriter

Mercredi 4-11-18 -25 mai :  
19h30

Balade  
RDV : Bâtiment communal

Dimanche 31 juillet

Fête nationale  
Distribution de lampions, défilé

Vendredi 9 septembre :  
19h30

Cinéma Open Air à la Rite  
En cas de mauvais temps à la Grande Salle

Décembre

Fenêtres de l'Avent

Samedi 10 décembre :

Noël villageois

La commission culturelle se réjouit de passer ces moments en votre compagnie et de vous y rencontrer nombreux.





## *Jeunesse de Missy*

Prochains événements organisés par la Société de Jeunesse de Missy :

- Soirée raclette à la grande salle de Missy, le 22 avril 2022
- Fête de juin, les 24-25-26 juin 2022
- Soirée d'automne à la grande salle de Missy, le 14 octobre 2022

A vos agendas !!!



## *Moustique tigre : infos 2022*

En 2021 il a été découvert dans diverses communes vaudoises : cette année la surveillance se poursuit.

Nous rappelons que le moustique tigre fait partie des espèces envahissantes non indigènes susceptibles de s'installer dans le canton en raison du changement climatique.

[www.moustiques-suisse.ch](http://www.moustiques-suisse.ch)



et le site cantonal :

<https://www.vd.ch/themes/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/moustique-tigre-espece-invasive/>



L'ARC-EN-CIEL

☆ Jardin d'enfants à Grandcœur ☆

Pour les enfants  
dès 30 mois et  
jusqu'à leur entrée  
à l'école!

HORAIRES  
9h - 11h30  
14h - 16h30

LUNDI

Matin

MARDI

Matin

MERCREDI

Matin

JEUDI

Matin + Matin en forêt

VENDREDI

Matin + Matin en forêt



INFOS & INSCRIPTIONS

079 512 68 71 - [www.larcenciel.ch](http://www.larcenciel.ch)

La Lyre de Grandcour organise  
le 100<sup>e</sup> Giron des Musiques broyardes

**Participez à la fête !**



En mai 2023, la société de musique La Lyre de Grandcour accueillera plus de 800 musiciennes et musiciens pour célébrer la 100<sup>e</sup> édition de son Giron.

Une manifestation de cette ampleur repose sur le soutien de toute la population – avant, pendant et après! Vous souhaitez participer au succès du 100<sup>e</sup> ?

**Devenez commissaire !**

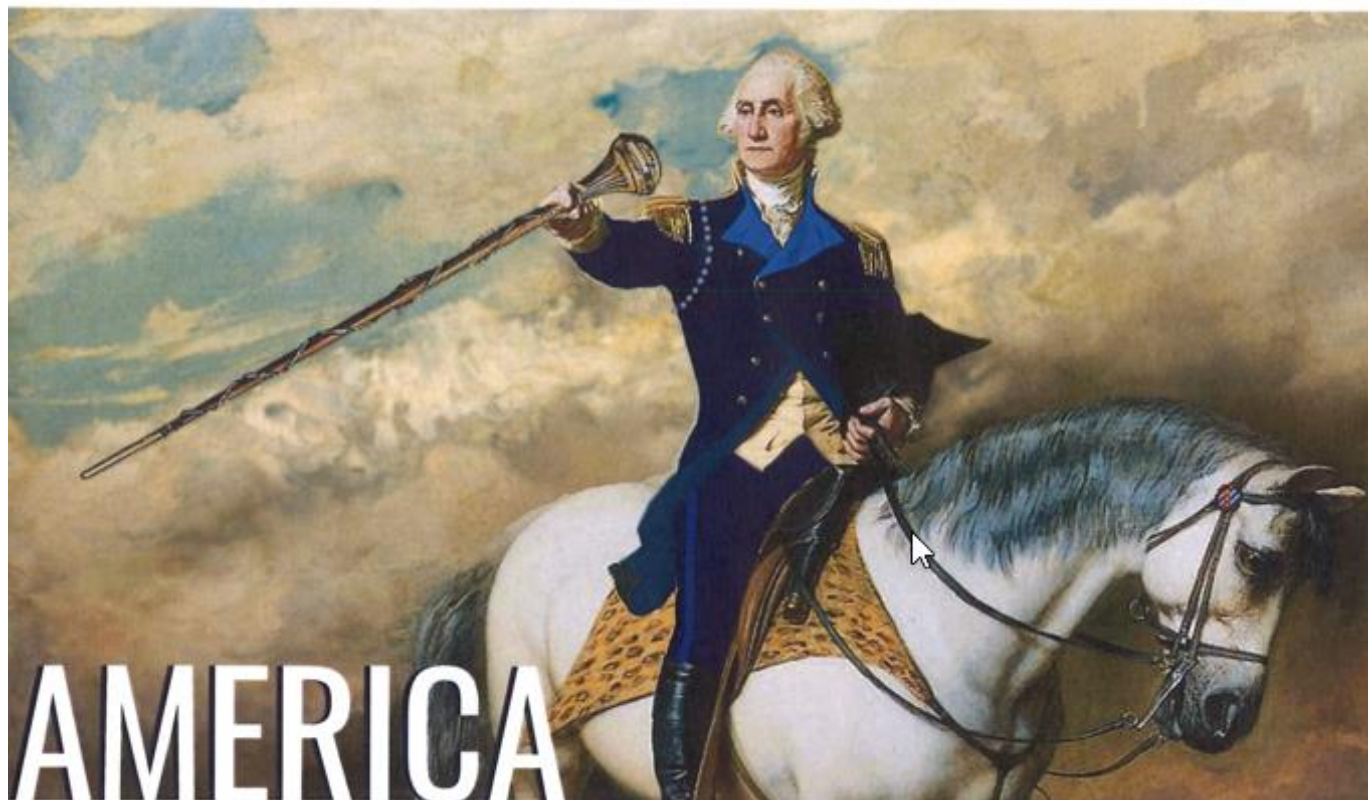
En tant que commissaire:

- Vous êtes la personne de référence de l'une des 18 sociétés de musique participantes
- Vous l'accompagnez tout au long du week-end
- Vous vous assurez du respect des horaires des concours, des repas et du cortège
- Vous participez de l'intérieur aux festivités du 100<sup>e</sup>
- Vous contribuez au bon déroulement des activités de la société et au plaisir des musiciennes et musiciens!

**Informations auprès de Pascal Mathis au 079 773 31 40.  
Les inscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 6 avril 2022.**



La Lyre de Grandcour présente



**VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**  
**SAMEDI 2 AVRIL**

À la salle de la Chaumière à Vallon

**Portes 19h30 · Rideau 20h15**

Direction: Sébastien Pasche

Tambours: Mélissa Häni

Soirée familière, soupe, snacks, bar,...



# Passeport Vacances Payerne et environs



ÉDITION 2022

du 11 au 16 juillet et du 8 au 13 août

Tu peux participer au Passeport Vacances si tu as entre 6 ans (dès la 3ème primaire) et 16 ans (fin du secondaire) et si tu habites dans l'une des communes membres (liste mise à jour sur le site internet)

Les inscriptions se font en ligne sur notre site [www.passvacpayerne.ch](http://www.passvacpayerne.ch)

## Marche à suivre :

**Du mardi 19 avril au vendredi 13 mai :**

1. Avec tes parents, tu dois t'inscrire sur notre site internet (tu crées un compte si tu es nouveau ou tu reprends celui que tu as déjà)
2. **Paiement par avance** sur le compte IBAN CH59 8047 9000 0154 7981 4 Passeport Vacances, 1530 Payerne - en mentionnant impérativement ton nom et prénom.
3. Une fois le paiement effectué et validé par notre équipe, tu pourras sélectionner les activités que tu as choisies. (un délai de 48h est possible, mais ne t'inquiète pas, les attributions d'activités ne se feront qu'après toutes les inscriptions enregistrées)

**Du lundi 23 au dimanche 29 mai :**

Tu pourras découvrir ton programme sur ton compte et le compléter si tu le désires.  
Tes parents (ou grands-parents, connaissances ...) pourront s'inscrire pour accompagner une ou plusieurs de tes activités nécessitant des accompagnants.

**Le mercredi 8 juin, de 18h à 19h30 :**

Tu viendras chercher ton passeport et payer les éventuels suppléments à la salle de la Paroisse catholique, Rue de Guillermaux 17, à Payerne.

En cas d'empêchement, tu peux venir chercher ton passeport le 10 juin de 10h à 11h au même endroit.

<b>Prix du passeport:</b>	<b>Fr. 40.-</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>
	<b>Fr. 40.-</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>
	<b>Fr. 20.-</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>
	<b>Fr. 16.-</b>	<b>4<sup>ème</sup> enfant etc.</b>

Au dos de cette feuille, tu trouveras la liste des activités qui te sont proposées pour cette édition.

Nous espérons que le programme 2022 te satisfera et qu'il te permettra de garder de merveilleux souvenirs de tes vacances.

Cordiales salutations,  
Le Comité

# La Maison des Petits Pas

## La Maison des Petits Pas est un lieu :

- ... où l'enfant peut jouer, l'adulte reste présent durant tout l'accueil,
- ... qui prépare en douceur à la séparation,
- ... où les échanges et le partage entre enfants et adultes sont favorisés,
- ... où l'on se sent accueilli dans une atmosphère chaleureuse,
- ... où chacun s'offre un moment privilégié ...

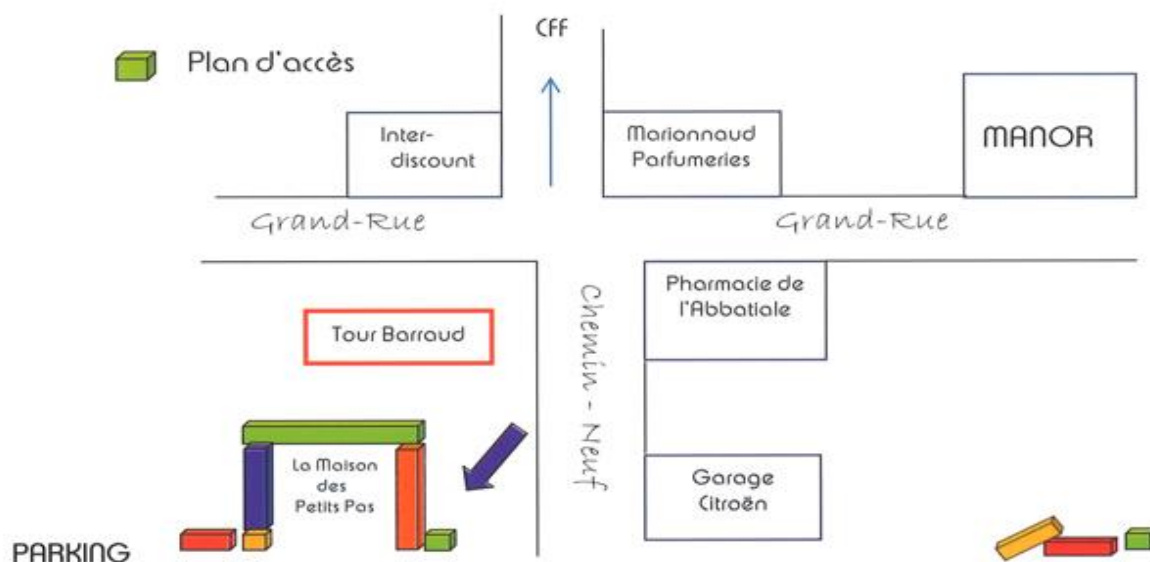
### Ouvertures

Mardi : 14h - 17h30 Mercredi : 9h - 11h30 Jeudi : 14h - 17h30 Vendredi : 9h - 11h30

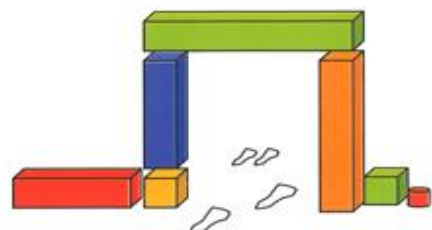
On ne s'inscrit pas, c'est anonyme, gratuit, on y vient et reste le temps qu'on veut !



✉ Chemin-Neuf 12 - 1530 Payerne ☎ 079/666 51 11 [lespetitspas@bluewin.ch](mailto:lespetitspas@bluewin.ch) CCP 17-220281-6  
[www.lamaisondespetitspas.ch](http://www.lamaisondespetitspas.ch)



## La Maison des Petits Pas de la Broye



Lieu d'accueil, de rencontre et de jeux pour enfants de 0 à 4 ans accompagnés de maman, papa, des grands-parents ou d'un adulte de référence







*Place de jeux en fête*  
*vendredi 15 avril 2022*

*Dès 10: 00*  
*Jeux, plantations*

*Dès 11h30*  
*Apéro puis buffet offert*  
*par la Commune*

*Grill à disposition*  
*pour grillades tirées de vos sacs*

*Hangar Agrima pour s'abriter*